

COMITE DE DIRECTION

Pv du 14 décembre 2023

Président : M. Pierre MICHEAU

Trésorier: M. Pierre FABRE

Secrétaire général : M. Franck VARILLES

Situation financière des clubs – Novembre 2023

Les clubs mentionnés ci-dessous, redevables auprès du District, sont invités à s'acquitter de leur dette.

Pour les clubs ayant opté pour le prélèvement mensuel, celui-ci s'effectuera le **21 décembre 2023**.

Pour les clubs n'ayant pas opté pour le prélèvement mensuel, le paiement de cette dette doit être parvenu au District obligatoirement **par chèque ou par virement bancaire avant le 21 décembre dernier délai**.

Le Comité Directeur fera application de l'article 1-3 des dispositions communes :

« Article 1-3 : Finances

Pour être autorisés à disputer une compétition, les clubs doivent être financièrement en règle avec la FFF, la LFO, le District et les autres clubs.

Chaque début de mois paraîtra sur l'Officiel 11 la liste des clubs non à jour financièrement auprès du District.

Faute de règlement des sommes dues dans le délai fixé sur l'Officiel 11, les clubs débiteurs seront sanctionnés de droit par la commission Règlement et contentieux du district d'un point de pénalité avec sursis pour leur équipe supérieure senior, féminine ou jeune évoluant en District.

Les récidives seront appliquées tous les mois de la façon suivante :

- 1ère récidive : sanction de deux points de pénalité
- 2ème récidive : sanction de trois points de pénalité
- 3ème récidive : Le club est exclu de toute compétition (sauf pour le football d'animation) pour la saison en cours à compter de la date indiquée au procès-verbal de la commission.

Les clubs rencontrant des difficultés de paiement doivent prendre contact avec le trésorier du District avant la date d'échéance et demander un échelonnement de la dette. Des facilités pourront être accordées sous réserve de s'acquitter d'au moins 30% de la somme due chaque mois. »

Compte	Libellé	Débit
505973----	CONQUES U.S.	475,85 €
505991----	ALZONNE F.C.	600,84 € prélevé
506197----	NAUROUZE LABASTIDE	607,57 €
509410----	TREBES F C	311,84 €
515424----	CHALABRE F.C	397,07 € prélevé
517800----	FANJEAUX E.S.	912,16 €
517815----	LIMOUX F.C	1 868,01 €
518004----	ARZENS E.S.	856,87 €
519687----	RAZES LASSERRE	528,42 € prélevé
519689----	BRAM A.S	559,08 € prélevé
520185----	ST PAPOUL O S	593,02 € prélevé
521348----	STE EULALIE VILLESEQUELANDE	1 022.01 €
524095----	QUILLAN H.V.FC	455,37 €
525531----	ST NAZAIRE F C	853,06 € prélevé
527203----	PEZENS USA	736.06 €
527209----	SALLES HERS U S	44,43 €
528505----	CUXAC AUDE OL	1 077,80 €
529108----	VILLEGLY F C	1 066.29 €
533130----	PEXIORA A S	467,97 € prélevé
533424----	MONTREAL OLYMPIQUE	404,14 € prélevé
533755----	LE COUGAING F.C.	396,84 € prélevé
534933----	ST MARTIN LANDE	273,45 € prélevé
539814----	MAS STE PUELLES F.C.	468,42 €
540547----	NARBONNE F.U.	1 138,36 €
547377----	CARCASSONNE AS	1 710,20 €
547920----	GPT FRESQUEL CABARDES	438,12 € prélevé
548101----	VILLEDUBERT F C	287,27 € prélevé
548103----	BADENS RUSTIQUE R.C.	286.59 €
548132----	CARCASSONNE FAC	578,21 €
550059----	UF LEZIGNANAIS	1 483,71 € prélevé
552043----	ESPOIR COURSANAIS	390,27 €
552807----	OL CORBIERES SUD MINERVOIS	1 778,27 € prélevé
553414----	LAUQUET FC	219,46 €
560236----	MONTREAL FC	174,59 €
560279----	FLEURY FC	10,36 €
560537----	ASC MAHORAISE	213,85 €
560767----	FC HAUTES CORBIERES	29,16 €
560893----	GOAL	714,29 €
561176----	LAVALETTOIS FUTSAL	50,00 €
563669----	MONTOL-SAISS-MOUSSOUL OL	731,41 €
564014----	OL DES CORBIERES ST ANDREEN	64,00 €
564062----	LEZIGNAN ATLAS	1 224,70 €
564098----	PIEUSSE RC	526,42 € prélevé
564150----	ESPERAZA AS	351,42 € prélevé

564161----	CASTEL FC CHAURIEN	525,01 €
564227----	AEF	100,00 €
564403----	LEUCATE FC	354,04 €
564421----	LAPALME	206,57 €
580676----	NARBONNAIS UFC	655,85 €
580919----	CORBIERES MEDITERRANEE	506,83 € prélevé
581261----	MT NOIRE US	351,33 €
581405----	GPT FOOT PIEGE LAURAGAIS MALEPERE	435,86 €
581800----	NARB MONTPLAISIR SPORTING CLUB	11,23 €
581877----	ALARIC FC	30,53 €
582387----	VILLASAVARY US	85,19 €
590197----	LUC FC	343,93 € prélevé
590237----	BRIOLET FC	1 130,00 € prélevé
764399----	AQUAVIVA FF	19,00 €
781263----	BASSIN CARCAS FEM	30,00 €
864617----	VIVRE ENSEMBLE	461,17 €
890450----	NARBONNAIS SPORTING FUTSAL	792,97 €

Le secrétaire général

M. VARILLES Franck

